Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260219-2026_02_03-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2026

Présents : LUBERT Serge, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François
Absents excusés : GAIN Sylvie, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2026-02-03- Siaep de la région de Questembert : Demande de retrait de la commune de Noyal Muzillac au 1er janvier 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP) a délibéré le 28 janvier 2026 en vue d'approuver la demande de la commune de Noyal-Muzillac de se retirer du SIAEP Région de QUESTEMBERT à compter du 1er janvier 2027.

En effet, la commune de Noyal adhère au SIAEP Questembert depuis 1964, pour une partie de son territoire (environ 200 logements) et uniquement pour la compétence eau potable.

La commune de Noyal-Muzillac souhaite transférer la compétence Eau, pour la totalité de son territoire, au syndicat Eau du Morbihan, à compter du 1er janvier 2027.

En application du CGCT, les communes-membres doivent se prononcer à leur tour, dans les trois mois, sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE
D'APPROUVER cette demande de retrait de la commune de Noyal Muzillac

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 20 février 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

